



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 15477

## Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir des réserves. En effet, il semblerait que la mission « réserves », laquelle se consacrait essentiellement à l'étude de l'organisation et des missions des futures réserves dans le contexte de restructuration des forces et de réduction des effectifs, ne soit plus en mesure d'oeuvrer car dissoute. Or une certaine lisibilité est attendue sur ce sujet depuis déjà longtemps, tant les réserves se révèlent comme acteur d'une croissante importance au fil des opérations menées par les armées, en France comme à l'étranger. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions et les échéances qu'il se fixe en la matière.

## Texte de la réponse

Un projet de loi portant organisation générale de la réserve est actuellement en cours de préparation afin de redéfinir le rôle du réserviste au sein de l'armée professionnelle. Les associations de réservistes y seront associées. En effet, l'arrêté du 24 avril 1998 a créé un conseil supérieur d'études des réserves auprès du ministre de la défense. Ce conseil est notamment chargé de participer, à titre d'organisme consultatif, à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées, ainsi qu'au développement du lien entre les forces armées et la nation. Ce projet de loi devrait être déposé au Parlement avant la fin de l'année 1998.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Marsaudon](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15477

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1998, page 3087

**Réponse publiée le :** 29 juin 1998, page 3603